

MARINE ROYALE.

PORT de *Coulon*,

Conformément à l'ordre de M^{te}
le Préfet maritime,

Il est ordonné à Monsieur
De Seralo, (François de Saule Emmanuel Pierre
Joseph Antoine Norberto) Lieutenant de vaisseau,
de prendre le commandement de la frégate *Utile*
actuellement en armement dans le port.

Le présent sera enregistré au
Bureau des Revenus.

Enreg. aux revenus

Prignon

Enregistré aux revenus
sur le rôle de l'Etat

Eloquet

Coulon, le 8 9^{bre} 1746.

Le Capitaine de port

Major Général d'Art.

de Missiessy



25. 6.

~~l'ambrette~~

~~et le maroche~~

25. Juste

35. Subros et vis totos

9. Subros pour galois

C. as fuit in pour matre

20. Mous quatre

25. Juste

36. Sub d'ubos

30. Vis totos.

16. Mous quatre

C. Diefant

113

16